

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 juillet 2016

## - PROCES –VERBAL -

Le onze juillet deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 05 juillet 2016.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs

ALLARD François, CAZENAVE Christel, CRUGUET Jean-François, DELUC Christophe, GARCIA MADEIRA Anne, GARNON Sylvie, JACKOWSKI Michel, LECLERC Fanny, LUCY Sylvie, MADELENNE Didier, MALZAC Angélique, MIOSSEC Patrice, NOCERA Giuseppe, PONSOLLE Joël.

**Etaient absents et excusés :**

M. ANGER Erwan ayant donné procuration à M. DELUC Christophe.  
Mme BETRANCOURT Françoise ayant donné procuration à M. ALLARD François.  
Mme BONNET Véronique ayant donné procuration à M. JACKOWSKI Michel.  
M. BRESSOU Emmanuel ayant donné procuration à Mme GARCIA MADEIRA Anne.  
Mme FRETAY Delphine.

M. CRUGUET Jean-François est élu secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des observations concernant le procès-verbal de la séance précédente.  
Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### 1) Travaux

#### ❶ Salle des fêtes

Le marché de travaux d'extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes a fait l'objet d'une consultation des entreprises sous la forme d'un marché public à procédure adaptée, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 06 juin 2016. M. le Maire indique que la date de remise des offres par les entreprises était fixée au 27 juin 2016, la commission « bâtiment, réseaux, cimetière, accessibilité » et la commission « finances, marchés publics, subventions » se sont réunies le 07 juillet pour procéder à l'analyse des offres et au choix des entreprises.

#### Lot n°1 : Démolitions - VRD – Gros-Œuvre – Façades

*Estimation maîtrise d'œuvre : 100 000€ HT ; Entreprise retenue : BREGOLI : 88 859.90€ HT*

#### Lot n°2 : Désamiantage – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie

*Estimation maîtrise d'œuvre : 36 146.97€ HT ; Entreprise retenue : LA TIGEENNE : 31 700.00€ HT*

#### Lot n°3 : Menuiserie Aluminium

*Estimation maîtrise d'œuvre : 53 584.00€ HT ; Entreprise retenue : ARRIBOT : 50 619.04€ HT*

#### Lot n°4 : Menuiserie Bois

*Estimation maîtrise d'œuvre : 13 591.70€ HT ; Entreprise retenue : BESSE : 15 014.64€ HT*

**Lot n°5 : Doublages – Cloisons – Plafonds**

*Estimation maîtrise d'œuvre : 38 945.05€ HT (avec options) ; Entreprise retenue : MORETTI : 37 815.43€ HT (avec options)*

**Lot n°6 : Electricité – Courants Faibles – Détection Incendie**

*Estimation maîtrise d'œuvre : 22 940.00€ HT (avec options) ; Entreprise retenue : CUNY / FAUCHÉ : 22 061.00€ HT (avec options)*

**Lot n°7 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation**

*Estimation maîtrise d'œuvre : 34 339.40€ HT (avec options) ; Entreprise retenue : GREGOIRE: 27 295.37€ HT (avec option)*

**Lot n°8 : Carrelage – Faïence**

*Estimation maîtrise d'œuvre : 20 667.10€ HT ; Entreprise retenue : HEBRAS GARCIA : 18 685.80€ HT*

**Lot n°9 : Peinture – Signalétique**

*Estimation maîtrise d'œuvre : 16 383.80€ HT ; Entreprise retenue : BUFEAUMENE : 15 600.00€ HT*

*Total estimation maîtrise d'œuvre : 336598.02 HT ; Entreprises retenues : 307 651.18 HT*

M. le Maire indique que conformément à la délibération en date du neuf avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire les entreprises ont été retenues par décisions du Maire.

De plus, M. le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture de Région a répondu favorablement à la demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) en attribuant à la commune une subvention de 136 302 € correspondant à un taux de 40% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable de 340 754 € HT.

Le conseil municipal en prend acte.

**② Travaux rue du Levant**

M. le Maire cède la parole à M. NOCERA pour évoquer le dossier relatif aux travaux d'aménagement de la rue du Levant.

M. NOCERA explique que la commune a lancé une consultation auprès de huit cabinets spécialisés pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre niveau « Esquisse + » portant sur le cœur administratif et historique de Brax.

Deux cabinets ont répondu à la consultation :

- l'atelier Arcadie de Bordeaux pour un montant de prestation s'élevant à 10 017.50 € HT soit 12 021€ TTC

- Melle Thaïs Bonichon de Marmande pour un montant de prestation s'élevant à 4 000 € TTC

Cette dernière a été auditionnée le 07 juillet 2016.

Par décision du Maire en date du 08 juillet sa proposition de prestation a été retenue.

M. NOCERA précise que la commission voirie, sécurité routière se réunira le 19 juillet pour une première réunion de travail, l'objectif étant de présenter une première version de l'esquisse au début du mois de septembre 2016.

Le conseil municipal en prend acte.

**II) Dénomination voirie**

**Séance : 2016-04**

**Délibération : 0400022**

Par arrêté, en date du 20 mars 2012, une déclaration préalable a été accordée (DP n° 4704012A0003), pour le détachement de deux lots affectés à des constructions individuelles.

Afin de faciliter la localisation et l'identification des administrés sans équivoque, une meilleure accessibilité pour tous les services (distribution du courrier, livreurs, services de secours ...), il convient, le plus tôt et le plus en amont possible, de dénommer et de numéroter la voie d'accès à ces terrains constituée des parcelles ZC 491 et ZC 525.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que, à chaque permis de construire délivré, un **certificat de numérotage** est remis aux personnes concernées, permettant ainsi de faciliter l'enregistrement de toutes leurs formalités administratives.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**CONSIDERANT** pour des motifs d'intérêt général, le caractère de nécessité que peut présenter une telle opération relative à la communication à tous les services publics (Centre des impôts, la Poste, Centres de secours ...) des coordonnées des futurs administrés ;

**DECIDE** de dénommer la voie constituée des parcelles ZC 491 et ZC 525: « **Impasse de Barioulet** » et d'affecter, d'ores et déjà, pour une meilleure identification, la numérotation (paire et impaire) des futures habitations riveraines de la voie.

### III) Situation cantine scolaire

Le mercredi 22 juin 2016 s'est tenue une réunion de l'association cantine en vue de sensibiliser les parents d'élèves à la pérennisation de l'association.

La présidente a annoncé sa volonté de ne pas renouveler son mandat.

Plusieurs parents ont fait part de leur volonté de faire partie de l'association et ont notifié par écrit leur engagement à la présidente pour occuper les postes de président, trésorier, secrétaire et membres du bureau.

Une assemblée générale sera programmée pour élire les membres du nouveau bureau.

Le conseil municipal en prend acte

### IV) Engagement de la procédure de création d'une police pluricommunale

Séance : 2016-04

Délibération : 0400023

L'article L 512-1 du Code de la sécurité intérieure crée par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 prévoit que « les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. »

Cet article permet ainsi la création d'une police mutualisée.

C'est par exemple le cas des communes de saint Cyprien, Alenya et Latour Bas-Elne dans les Pyrénées Orientales qui ont créé une police mutualisée en 2012 et qui nous ont reçus pour nous faire part de leur retour d'expériences. Le projet d'une police mutualisée est mené depuis un peu plus d'un an au sein d'un groupe de travail dans le cadre de l'acte 2 de la mutualisation de l'Agglomération d'Agen.

Il en ressort que quatre communes limitrophes : Le Passage d'Agen, Roquefort, Estillac et Brax ont fait part de leur intérêt commun de créer une police mutualisée, en effet ces communes partagent des problématiques communes de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques ; la délinquance, l'incivisme, se révélant des phénomènes territoriaux à la fois exogènes et endogènes ne se limitant pas au « bassin unique » que constitue une commune.

Le projet de police mutualisée est élaboré en concertation avec les maires des quatre communes.

M. le Maire explique qu'il conviendra de signer avec les autres communes une convention de mutualisation qui définira les modalités administratives, techniques et financières de sa mise en œuvre, une première estimation établit le coût de fonctionnement annuel à environ 35 000 euro.

M. le Maire précise qu'il sera nécessaire de saisir pour avis sur la mise en place de ce dispositif policier à vocation intercommunale Mme le Préfet de Lot-et-Garonne.

De même M. le Procureur de la République sera également sollicité pour avis sur la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et l'ensemble des communes membres de cette mutualisation.

Il y a donc lieu pour le conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de création d'une police municipale mutualisée avec les communes de Le Passage d'Agen, Estillac et Roquefort et de s'engager à mettre tout en œuvre pour la mise en place de ce nouveau service.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité.

**CONSIDÈRE** qu'il est opportun de lancer la procédure de création d'une police municipale mutualisée avec les communes de Le Passage d'Agen, Estillac et Roquefort

**S'ENGAGE** à mettre tout en œuvre pour la mise en place du nouveau service.

#### V) Débat sur le compteur linky

*Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance du conseil municipal*

#### VI) Tableau des effectifs

Séance : 2016-04

Délibération : 0400024

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité du service au sein du groupe scolaire M. le Maire propose au conseil municipal la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal

**DECIDE** : - d'adopter la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de fermer le poste d'un adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- de modifier ainsi le tableau des emplois des services tels que indiqué ci-dessous,

<b>Grades</b>	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Fermeture</b>
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Ouverture</b>

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents

#### VII) Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes de subvention que la collectivité a reçue :

➤ Amicale des Maires (appel aux dons communes sinistrées du 77)

**Avis défavorable**

Le Conseil Municipal maintient sa position de ne subventionner que les associations de la commune ou celles ayant une mission présentant un réel intérêt pour la collectivité.

Séance : 2016-04

Délibération : 0400025

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'association Dynamique Braxoise qui sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation à la fête votive et afin de pouvoir organiser dans de bonnes conditions une manifestation pour les fêtes de fin d'année avec notamment une tombola des commerçants, artisans et professions libérales, la mise en place d'une décoration du village, une animation par un intervenant et un goûter pour les enfants.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**CONSIDERANT** la majorité des voix **13 Pour - 5 Abstention – 0 Contre**

**DECIDE** d'attribuer à l'association Dynamique Braxoise une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € destinée à aider à l'organisation de manifestations.

Séance : 2016-04

Délibération : 0400026

M. le Maire donne lecture de la lettre de l'association Handball de Brax qui sollicite une subvention exceptionnelle afin de pouvoir assurer les déplacements de ses équipes dans les différents championnats régionaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**CONSIDERANT** la majorité des voix **6 Pour - 10 Abstentions – 2 Contre**

**DECIDE** d'attribuer à l'association handball de Brax une subvention exceptionnelle d'un montant de 720 € destinée à aider à assurer les déplacements de ses équipes dans les différents championnats régionaux.

## VIII) Décisions du Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du C.G.C.T., Monsieur PONSOLLE Joël présente à l'assemblée les décisions :

n° 2016 -05 : Honoraires pour une mission d'études préliminaires **niveau « Esquisse + » pour l'aménagement du cœur de ville**, marché attribué au cabinet Thaïs Bonichon pour un montant de 4000 € HT.

n° 2016-06 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°1 : **Démolitions - VRD – Gros-Œuvre – Façades**  
Entreprise retenue : BREGOLI : 88 859.90€ HT

n° 2016-07 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°2 : **Désamiantage – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie**  
*Estimation maîtrise d'œuvre : 36 146.97€ HT* ; Entreprise retenue : LA TIGEENNE : 31 700.00€ HT

n° 2016-08 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°3 : **Menuiserie Aluminium**  
*Estimation maîtrise d'œuvre : 53 584.00€ HT* ; Entreprise retenue : ARRIBOT : 50 619.04€ HT

n° 2016-09 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°4 : **Menuiserie Bois**  
*Estimation maîtrise d'œuvre : 13 591.70€ HT* ; Entreprise retenue : BESSE : 15 014.64€ HT

n° 2016-10 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°5 : **Doublages – Cloisons – Plafonds**  
*Estimation maîtrise d'œuvre : 38 945.05€ HT (avec options)* ; Entreprise retenue : MORETTI : 37 815.43€ HT (avec options)

n° 2016-11 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°6 : **Electricité – Courants Faibles – Détection Incendie**

*Estimation maitrise d'œuvre : 22 940.00€ HT (avec options) ; Entreprise retenue : CUNY / FAUCHÉ : 22 061.00€ HT (avec options)*

n° 2016-12 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°7 : **Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation**

*Estimation maitrise d'œuvre : 34 339.40€ HT (avec options) ; Entreprise retenue : GREGOIRE: 27 295.37€ HT (avec option)*

n° 2016-13 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°8 : **Carrelage – Faïence**

*Estimation maitrise d'œuvre : 20 667.10€ HT ; Entreprise retenue : HEBRAS GARCIA : 18 685.80€HT*

n° 2016-14 : Marché de travaux extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes Lot n°9 : **Peinture – Signalétique**

*Estimation maitrise d'œuvre : 16 383.80€ HT ; Entreprise retenue : BUFEAUMENE : 15 600.00€ HT*

Le conseil municipal en prend acte.

### IX) Questions diverses

#### ❶ Fête du fleuve.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jean DIONIS du SÉJOUR qui rappelle que la municipalité agenaise a depuis plusieurs années le projet d'organiser une Fête du Fleuve Garonne en y associant toutes les communes de l'Agglomération et souhaite pour cela mettre en place un groupe de travail.

Une réunion est programmée le 22 juillet 2016 à 17h, l'élú en charge du tourisme : Christophe DELUC représentera la commune.

Le conseil municipal en prend acte.

#### ❷ Association handball de Brax

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Française de Handball qui soucieuse de la qualité des prestations proposées au sein de ses clubs a mis en place un processus de « labellisation » de ses structures affiliées, gage de qualité : Label Ecole de Hand

Ainsi par la présente le Président de la fédération informe que le club de handball de notre commune Handball brax a obtenu le label **argent** au titre de la saison 2014/2015.

Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël PONSOLLE, Maire déclare la séance close.  
La séance est levée à 21 heures 30.